

Le marché des PME et des indépendants à portée des avocats, juristes et legal interims ? Avec GOlegal, c'est possible !

Le marché des PME et des indépendants à portée des avocats, juristes et legal interims ? Avec GOlegal. A travers son positionnement unique centré sur l'innovation digitale, **GOlegal** permet aux prestataires juridiques de servir plus efficacement les PME et les indépendants. GOlegal est une startup qui a débuté ses activités en juin 2015 et qui attire de plus en plus de clients. Donatien Cassiers et Gatien du Parc, directeurs de GOlegal, nous détaillent dans cette interview leurs objectifs et leurs ambitions.

Pourquoi avoir créé GOlegal ?

[DON] Parce que le marché des services juridiques pour les PME ne fonctionne pas bien.

D'une part, il apparaît que les indépendants et les PME sont largement privés de services juridiques adaptés à leurs besoins : un marché peu transparent, la facturation horaire (et donc variable) ainsi que les honoraires élevés sont souvent pointés du doigt.

D'autre part, ces clients s'avèrent relativement difficiles à démarcher et à servir, notamment du fait du manque de culture juridique.

[GATIEN] GOlegal s'est donné la mission de rapprocher ces deux populations en rendant les services juridiques plus accessibles pour les clients et plus efficaces pour les prestataires.

Quelles sont les difficultés éprouvées par les prestataires juridiques pour servir les PME ou indépendants ?

[GATIEN] Plusieurs obstacles se combinent. Prenons deux exemples :

Premièrement, les efforts marketing requis pour toucher ce public s'avèrent souvent peu productifs au regard de la faible quantité de demandes et du budget des clients.

Ensuite, ce type de structure bénéficie souvent de connaissances limitées dans les matières juridiques ce qui nécessite un accompagnement plus rapproché. Cela se traduit également par une difficulté supplémentaire à constituer un dossier bien ficelé, ce qui se répercute ensuite inévitablement sur les coûts de traitements.

Comment parvenez-vous à répondre à ces problématiques ?

[DON] Globalement, grâce à une répartition efficace des tâches : GOlegal propose aux prestataires juridiques de recentrer leur travail autour du conseil juridique – le cœur de leur métier - et nous nous occupons du reste !

Concrètement, cela veut dire qu'après validation de son inscription – rapide et confidentielle – sur notre plateforme, chaque avocat, juriste ou legal interim se verra proposer gratuitement des dossiers dans ses spécialités. Seuls les dossiers constitués et vérifiés par nos soins comme étant complets sont soumis au prestataire pour être traités.

Nous nous occupons également de la facturation, des rappels et autres aspects administratifs avec le client.

Que disent vos clients de vos services ?

[GATIEN] Nos clients se déclarent très satisfaits, peu importe leur taille, leur secteur et le type de service commandé ! Or, nous travaillons tant pour des indépendants-personne physique que pour des PME de dimension internationale. Et certains clients nous consultent à la demande (Offre GO !) tandis que d'autres sur base régulière (Offre Premium).

[DON] Le rôle d'intermédiaire structurant et accessible que joue GOlegal apporte une valeur ajoutée tant aux prestataires qu'aux clients eux-mêmes.

Comment vous distinguez-vous par rapport aux autres tentatives d'innovation qui se développent sur le marché ?

[GATIEN] Contrairement à une tendance globale des autres initiatives qui tentent de remplacer les prestataires juridiques, GOlegal choisit de préserver, renforcer et valoriser leur rôle notamment en les rendant plus efficaces.

[DON] Dans cette perspective, nous portons une attention particulière au respect des règles applicables, comme, par exemple, le code de déontologie des avocats. Citons à titre d'exemple la prévention des conflits d'intérêts.

[GATIEN] De plus, nous travaillons avec des outils digitaux innovants de type « legal tech » - disponibles sur le marché ou développés en interne - et que nous mettons à disposition des prestataires pour réduire leur temps de travail et augmenter la valeur des produits finis pour les clients.

Existe-t-il des contraintes pour les avocats, juristes et legal interims liées à leur inscription chez GOlegal ?

[DON] A l'exception du respect de nos conditions générales, aucune. Il est également important de préciser qu'un prestataire est toujours libre de s'engager – ou non – dans un dossier qui lui est proposé en fonction, notamment, de ses disponibilités.

[GATIEN] Ensemble avec les prestataires de services juridiques nous visons à proposer des prix modérés et fixes, accessibles pour les PME et indépendants. Nous aidons les prestataires à y parvenir, sans mettre de pression sur leurs honoraires. Le but reste de concilier des prix abordables tout en préservant la rentabilité des prestataires.

[DON] Les avocats qui travaillent déjà avec nous selon cette approche y trouvent une méthode plus claire et moins stressante de travailler. Certains sont même devenus des partenaires de GOlegal.

Il est donc possible de devenir partenaire de GOlegal ?

[GATIEN] Chez GOlegal, nous sommes toujours disponibles pour mettre en place de nouveaux produits et services à prix fixes et prédéfinis en coopération avec des prestataires qui deviennent alors partenaires.

[DON] Un avocat spécialisé en droit commercial qui dispose de modèles de document, par exemple, peut nous contacter afin de vérifier si nous pouvons l'automatiser et le proposer à prix fixe sur notre site. La même approche vaut pour des services tels que des démarches-types (ex : mise en demeure par avocat). Les possibilités d'innover ensemble sont multiples !

Pour clôturer, quels sont les principaux avantages dont les avocats, juristes et legal interims disposeraient en faisant confiance à GOlegal ?

[DON] J'en citerais trois : une nouvelle source de revenus, des dossiers clef sur porte pour plus d'efficacité et, enfin, une flexibilité totale dans le choix des dossiers, les lieux et horaires de travail.

Comment les prestataires intéressés peuvent-ils obtenir plus d'information ?

[GATIEN] Nous venons de mettre en ligne notre nouveau site web (<https://golegal.be>) sur lequel beaucoup d'informations sont disponibles, notamment dans la section « **FAQ** ». Nous

préparons parallèlement les versions NL & EN qui seront disponibles en ligne très prochainement.

[DON] Nous sommes également joignables par téléphone (+32 2 880 82 69) pour répondre à vos questions, fixer un rendez-vous ou discuter d'un partenariat. Et bien entendu, vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux !

